

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 10

3 janvier 2006

### SOMMAIRE

Alexander J Davies, S.à r.l., Luxembourg .....	463	bourg .....	465
Alexander J Davies, S.à r.l., Luxembourg .....	464	King's Cross Asset Funding N° 2, S.à r.l., Luxem- bourg .....	453
(Les) Amis du troisième âge Mondercange, A.s.b.l., Mondercange .....	435	King's Cross Asset Funding N° 3, S.à r.l., Luxem- bourg .....	460
Aster City Cable Holding (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg .....	443	King's Cross Asset Funding N° 4, S.à r.l., Luxem- bourg .....	461
Aster City Cable Holding (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg .....	451	King's Cross Asset Funding N° 5, S.à r.l., Luxem- bourg .....	461
Blad Krauser S.A., Luxembourg .....	473	Kistenpfennig, S.à r.l., Luxembourg .....	434
Bouchon Investment, S.à r.l., Luxembourg .....	452	LBREP II Harbor Holdings, S.à r.l., Senningerberg	467
Central Properties S.A., Luxembourg .....	435	Malika S.A., Luxembourg .....	434
Cognis, S.à r.l., Luxembourg .....	443	MC Person International S.A., Luxembourg .....	452
CST Investment Holding S.A., Luxembourg .....	476	MC Person International S.A., Luxembourg .....	452
DH Palos Immobilien- und Projectentwicklung, S.à r.l., Luxembourg .....	443	O.B.B. Gloucester S.A., Luxembourg .....	479
Dumbarton Invest S.A., Luxembourg .....	452	O.B.B. Realinvest (Europe) S.A., Luxembourg ...	478
Electro-Watt S.A., Fentange .....	477	O.B.B. Stratford S.A., Luxembourg .....	477
European Immobilière, S.à r.l., Luxembourg .....	462	Odda Finance Internationale Holding S.A., Lu- xembourg .....	442
Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg .....	437	Paris (166 Faubourg B) S.A., Luxembourg .....	439
Facit Data Products S.A., Luxembourg .....	478	Paris (166 Faubourg B) S.A., Luxembourg .....	441
Fairwind Participations S.A., Luxembourg .....	464	PBG Midwest Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	442
Fairwind Participations S.A., Luxembourg .....	464	Rosen Asset Management S.A., Luxembourg .....	472
Fairwind Participations S.A., Luxembourg .....	464	S.M.F., Sport, Marketing & Finance S.A., Luxem- bourg .....	476
Felgen Constructions S.A., Munsbach .....	460	Saft Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	469
Felgen Constructions S.A., Munsbach .....	460	Schneidersoehne Luxemburg, GmbH, Lenningen	464
FSG-Flexitank Systems Germany, S.à r.l. ....	442	SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l., Lu- xembourg .....	453
Go Investments S.A., Luxembourg .....	438	Société de Développement Technologique S.A.H., Luxembourg .....	435
Hal International Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	438	Socolux S.A., Luxembourg .....	462
Hal Investments Luxembourg S.A., Luxembourg .	467	Somaco S.A., Luxembourg .....	462
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg .....	462	Sterling Luxembourg No. 3, S.à r.l., Luxembourg	474
Ibeks S.A., Luxembourg .....	471	Stubinen, S.à r.l., Luxembourg .....	451
International Business Operations S.A., Luxem- bourg .....	461	Timo Lux S.A., Munsbach .....	451
International Corporate Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	437	Torem S.A., Luxembourg .....	439
International Corporate Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	438	West End Finance S.A., Luxembourg .....	479
Interoute Communications Holdings S.A., Luxem- bourg .....	465	West End Finance S.A., Luxembourg .....	480
King's Cross Asset Funding N° 1, S.à r.l., Luxem-		West End Finance S.A., Luxembourg .....	480
		WSI Education Holdings, S.à r.l., Senningerberg .	469

**KISTENPFENNIG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
(anc. FRANÇOIS KRIER, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.  
H. R. Luxembourg B 88.252.

Im Jahre zwei tausend und fünf, den zwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft KISTENPFENNIG AG, mit Sitz in D-55120 Mainz, Wöhlerstrasse 2-6 (Deutschland), hier vertreten durch ihren Bevollmächtigten Herrn Sven Kistenpfennig, Diplom-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-55120 Mainz, Wöhlerstrasse 2-6 (Deutschland).

Welcher Komparent, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FRANÇOIS KRIER, S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch (H.R. Luxembourg Sektion B Nummer 88.252), gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1372 vom 21. September 2002.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR).

- Dass die Komparentin erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FRANÇOIS KRIER, S.à r.l. zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, den von ihr gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung in KISTENPFENNIG, S.à r.l. umzuändern und dementsprechend Artikel eins (1) der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung KISTENPFENNIG, S.à r.l.»

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Kistenpfennig, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2005, vol. 532, fol. 55, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 16. August 2005.

J. Seckler.

(073893.3/231/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**MALIKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 76.889.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 5 août 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03382. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074171.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**CENTRAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 78.416.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 3 août 2005 que:  
- Monsieur Aloyse Wagner, Maître-électricien, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommé en tant qu'Administrateur-délégué, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Que:

- Monsieur Aloyse Wagner, Maître-électricien, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur-délégué,  
- Monsieur Claude Arrensdorfff, Gérant technique, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
- Monsieur Jacques Wolter, Licencié en Sciences Economiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
ont été réélus Administrateurs pour une durée de six années avec effet rétroactif au 8 juin 2005, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Et que:

- FIDOCOM S.A., ayant son siège social sis 285, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été réélue Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073905.3/802/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 22.983.

—  
Les statuts coordonnés, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03645, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

Pour SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE S.A., Société Anonyme Holding  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(073907.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**LES AMIS DU TROISIEME AGE MONDERCANGE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3919 Mondercange, rue Arthur Thinnes.  
R. C. Luxembourg F 1.198.

—  
STATUTS

**Dénomination et objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte le nom de LES AMIS DU TROISIEME AGE MONDERCANGE, Association sans but lucratif. Le siège est le Centre Arthur Thinnes, L-3919 Mondercange, rue Arthur Thinnes.

**Art. 2.** L'association a pour objet de collecter des fonds pour les personnes du troisième âge, de financer et d'organiser des activités pour les personnes du troisième âge.

**Membres**

**Art. 3.** Peut devenir membre de l'association, toute personne qui déclare adhérer aux présents statuts et qui est admis par le conseil d'administration. Le nombre de membres ne peut être inférieur à cinq.

**Art. 4.** La démission d'un membre s'effectue par une déclaration écrite ou par exclusion prononcée par le conseil d'administration.

**Art. 5.** Sont exclus les membres qui agissent en violation des statuts et ceux dont le comportement nuit à l'association.

**Assemblée générale**

**Art. 6.** L'assemblée générale a lieu une fois par an, et doit être faite avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours. Le conseil d'administration convoque par écrit et avec indication de l'ordre du jour les membres au moins 5 jours ouvrables à

l'avance. Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite, toutefois, chaque membre présent ne pourra être porteur de plus d'une seule procuration.

**Art. 7.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande d'un cinquième des membres.

**Art. 8.** L'assemblée générale fixe la cotisation annuelle, qui ne peut dépasser l'équivalent de vingt-cinq euros, élit le conseil d'administration et trois réviseurs de caisse, discute et approuve les rapports présentés ainsi que le budget.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 9.** Le conseil d'administration présente à l'assemblée un rapport détaillé des activités, les comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget pour l'exercice suivant. L'assemblée générale n'approuve le rapport de caisse qu'après avoir entendu les réviseurs de caisse en leur avis.

**Art. 10.** Le rapport de l'assemblée générale est signé par le président et le secrétaire, copie est envoyée aux membres et aux tiers qui en font la demande au siège de l'association par lettre confiée à la poste.

### Conseil d'administration

**Art. 11.** Le conseil d'administration comprend huit membres au maximum. Il se réunit à la convocation de son président. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres présents, en cas d'ex-aequo la voix du président ou de son représentant sera prépondérante.

**Art. 12.** Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale.

Lorsqu'un membre du conseil d'administration cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le conseil d'administration peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 13.** Le conseil d'administration choisit en son sein un président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier qui peuvent se réunir en bureau pour les affaires courantes. Le président fixe l'ordre du jour des réunions du conseil et du bureau, le premier vice-président remplace le président en cas d'absence, le second vice-président remplace le premier vice-président en cas d'absence, le secrétaire dresse les rapports et le trésorier gère les comptes de l'association.

**Art. 14.** Le président ou son remplaçant représente l'association vis à vis des tiers. Pour que l'association soit valablement engagée, toute pièce justificative d'une dépense doit obligatoirement être signée par le président et le trésorier.

**Art. 15.** Le conseil d'administration gère les affaires de l'asbl, notamment:

- la collecte de fonds au profit des personnes du troisième âge;
- le financement et l'organisation d'activités pour les personnes du troisième âge.

**Art. 16.** En cas de dissolution de l'association, l'actif après paiement des dettes et autres obligations est versé au profit de l'Office Social de la Commune de Mondercange.

**Art. 17.** Pour toutes les questions non réglées par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Fait à Mondercange, le 27 juillet 2005.

Liste des membres de l'association:

Retter François, né le 30 décembre 1932 à Mondorf, pensionné, luxembourgeois, 28, rue de Neudorf, L-3937 Mondercange;	Signature
Mathieu Marylou, née le 23 novembre 1937 à Esch-sur-Alzette, luxembourgeoise, 7, rue d'Ehlerange, L-3918 Mondercange;	Signature
Baustert Jean-Jacques, né le 8 avril 1958 à Luxembourg, fonctionnaire d'Etat, luxembourgeois, 21, rue de Pontpierre, L-3940 Mondercange;	Signature
Reinert Hélène, née le 15 novembre 1934 à Consthum, luxembourgeoise, 20, rue des Fleurs, L-3925 Mondercange;	Signature
Gieres Maria, née le 27 mars 1923 à Kaundorf, luxembourgeoise, 14, rue des Fleurs, L-3925 Mondercange;	Signature
Nehrenhausen Mathilde, née le 5 mars 1923 à Elvange, luxembourgeoise, 33, cité Molter, L-3935 Mondercange;	Signature
Quintus Elvire, née le 14 mai 1957 à Dudelange, luxembourgeoise, 18A, rue Neuve, L-3938 Mondercange.	Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04527. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074002.3/000/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 61.200.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 octobre 1997, publié au Mémorial C N° 35 du 16 janvier 1998. Statuts modifiés, suivant acte reçu par Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 14 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 743 du 7 octobre 1999.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2005*

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Dominique Philippe, demeurant à Luxembourg en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué et de Monsieur Gérard Gaillard, demeurant professionnellement à Luxembourg en qualité d'administrateur et de nommer Madame Martine Camus, demeurant à Luxembourg en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Olivier Martin, Avocat, demeurant à Luxembourg ainsi que de nommer la société GOLDENBURY (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social se trouve 10, avenue Guillaume à Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de Madame Martine Camus. Les mandats ainsi nommés se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir au mois de juin 2011.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée qui a débuté à 18.00 heures a été clôturée à 18.30 heures.

*Le bureau*

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le scrutateur / Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03865. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073896.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.,**
**Société à responsabilité limitée,**
**(anc. GRANT THORNTON CONTROL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 107.093.

—  
L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GRANT THORNTON CONTROL, S.à r.l. ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 mars 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.093, au capital social de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de trois cent quinze euros (EUR 315,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- Monsieur Martin A. Rutledge, expert-comptable, demeurant professionnellement à MC-98000 Monaco, 13, boulevard Princesse Charlotte, propriétaire de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales,

2.- ACT GT LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, P.O. Box 3175, propriétaire de une (1) part sociale,

tous les deux ici représentés par Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

en vertu de procurations sous seing privé, datées du 14 juillet 2005,

lesquelles procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparants, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Haas, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, vol. 25CS, fol.15, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlessler.

(073994.3/227/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée,**

**(anc. GRANT THORNTON CONTROL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 107.093.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlessler.

(073996.3/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**HAL INTERNATIONAL INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 685.190.000,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.259.

Lors de la résolution du 5 août 2005, l'associé unique de la société a décidé de:

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que Commissaire pour une période venant à échéance lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074027.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**GO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.529.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074173.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**TOREM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 71.611.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 27 juin 2005 que:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Sébastien Gravière, diplômé en Droit International Européen, demeurant professionnellement à Luxembourg,
  - Monsieur Michaël Zianveni, diplômé en Droit Privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
  - Monsieur Sébastien Coyette, Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,
  - Madame Marie-Anne Back, Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- sont élus Administrateurs pour six années en remplacement des Administrateurs démissionnaires suivants:
- Monsieur François Winandy,
  - Madame Mireille Gehlen,
  - Monsieur Thierry Jacob.

Le mandat des nouveaux Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

*Commissaire aux Comptes:*

- Monsieur Laurent Pêcheur, Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, est élu Commissaire aux Comptes pour la même période, en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

*Siège Social:*

Le siège social est transféré avec effet au 20 juillet 2005:

du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073910.3/802/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**PARIS (166 FAUBOURG B) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 109.280.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of July.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PARIS (166 FAUBOURG B) S.A. a joint stock company under Luxembourg Law, having its registered office in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, incorporated by deed of the undersigned notary on 8 July 2005, not yet published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 109,280.

The meeting was opened with Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Ly Mertens-Protz, private employee, residing in Echternach.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by one million one hundred and eighty-one thousand Euro (EUR 1,181,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand and forty Euro (EUR 31,040.-) to one million two hundred twelve thousand and forty Euro (EUR 1,212,040.-), by the creation and issue of six hundred and eight (608) new shares without a par value, having the same rights and obligations as the existing shares, by contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article three of the Articles of Incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital by one million one hundred and eighty-one thousand Euro (EUR 1,181,000.-), in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand and forty Euro (EUR 31,040.-) to one million two hundred twelve thousand and forty Euro (EUR 1,212,040.-), by the creation and issue of six hundred and eight (608) new shares without a par value, having the same rights and advantages as the existing shares.

The general meeting decides to admit to the subscription of the capital increase here above decided, PIRANNAH FREIGHT LIMITED, a company incorporated under the Laws of Ireland, having its registered office in Limerick (Ireland), Unit 2B, Corcanree Industrial Estate, Dock Road, the other existing shareholder having waived its preferential subscription right.

Then intervened:

PIRANNAH FREIGHT LIMITED, previously named, here represented by Mrs Marie-Claire Haas, previously named, by virtue of a proxy under private seal given on 21 July 2005, which proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the six hundred and eight (608) new shares without a par value.

All the new shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of one million one hundred and eighty-one thousand Euro (EUR 1,181,000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to modify the first paragraph of article three of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

«**Art. 3. (first paragraph).** The corporate capital is fixed at one million two hundred twelve thousand and forty Euro (EUR 1,212,040.-), divided into six hundred and twenty-four (624) shares without a par value, entirely paid up.»

*Expenses*

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at fourteen thousand two hundred Euro (EUR 14,200.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARIS (166 FAUBOURG B) S.A. avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 juillet 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 109.280.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Prutt, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 1.181.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille quarante euros (EUR 31.040,-) à un million deux cent douze mille quarante euros (EUR 1.212.040,-), par la création et l'émission de six cent huit (608) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par apports en espèces.

Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 1.181.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille quarante euros (EUR 31.040,-) à un million deux cent douze mille quarante euros (EUR 1.212.040,-), par la création et l'émission de six cent huit (608) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, à savoir PIRANNAH FREIGHT LIMITED, société de droit irlandais, avec siège social à Limerick (Irlande), Unit 2B, Corcanree Industrial Estate, Dock Road, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue PIRANNAH FREIGHT LIMITED, prénommée,

ici représentée par Madame Marie-Claire Haas, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 juillet 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les six cent huit (608) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 1.181.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million deux cent douze mille quarante euros (EUR 1.212.040,-), divisé en six cent vingt-quatre (624) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de quatorze mille deux cents euros (EUR 14.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M.-C. Haas, B. Bartolovic, A. Prott, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, vol. 25CS, fol. 16, case 6. – Reçu 11.810 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlessner.

(074001.3/227/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**PARIS (166 FAUBOURG B) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 109.280.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlessner.

(074004.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**ODDA FINANCE INTERNATIONALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 37.267.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la Société le 11 août 2005*

- L'Assemblée a pris acte de la démission de Madame Monique Tommasini, Monsieur Vincent Goy et Monsieur Bernard Muller de leur mandat d'administrateur avec effet au 11 août 2005.
  - L'Assemblée a élu aux fonctions d'administrateurs pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:
    - Madame Evelyne Metezeau, domiciliée à L-5720 Aspelt, 32 Op Laangert;
    - Monsieur Vladimir Vitches, domicilié à L-5720 Aspelt, 32 Op Laangert;
    - Monsieur Paul Chahmerian, domicilié à L-1127 Luxembourg, 10 Square Edouard André.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

V. Vitches

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04542. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074031.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**PBG MIDWEST HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 108.456.

En date du 14 juillet 2005, les 500 parts sociales détenues par PBG INTERNATIONAL HOLDINGS Partnership ont été cédées à PBG MOHEGAN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074035.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**FSG-FLEXITANK SYSTEMS GERMANY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Z.I. Potaschbiert, 10, an de Längten.  
H. R. Luxemburg B 105.628.

*Beschluß des alleinigen Gesellschafters vom 15. Juli 2005*

*Tagesordnung*

1. Erteilung einer Vollmacht an Herrn Veit Riedel,
2. Sonstiges.

Der alleinige Gesellschafter erteilt Herrn Veit Riedel, geb. am 11. Dezember 1968, mit Wirkung zum 1. August 2005 die folgende Vollmacht:

- Herr Riedel vertritt die Gesellschaft nach außen hin,
- Herr Riedel ist einzelzeichnungsberechtigt bis zu einem Betrag von 20.000,- EUR auf den Konten der Gesellschaft, sowie den Tochterunternehmen. Die Banken sind durch den Geschäftsführer hierüber zu informieren,
- Herr Riedel ist berechtigt Geschäftsabschlüsse bis zur Höhe von 20.000,- EUR im Einzelfall, ohne Zustimmung des Geschäftsführers zu tätigen,
- Herr Riedel ist im gesamten Unternehmen sowie den Tochterunternehmen weisungsbefugt. Dies betrifft, nach Absprache mit dem Geschäftsführer, auch Einstellungen und Entlassungen.

Herr Riedel erklärt über alle Pflichten und Kompetenzen hinreichen informiert worden zu sein und bestätigt dies mit seiner Unterschrift.

Luxemburg, am 15. Juli 2005.

FSG-FLEXITANK SYSTEMS GERMANY, GmbH

V. Riedel

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074099.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**DH PALOS IMMOBILIEN- UND PROJECTENTWICKLUNGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 42.500,-.**

 Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.634.

Précision quant aux mandats de deux gérants:

Gérard Becquer, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Date de nomination: 17 décembre 2002,

Durée: indéterminée;

John Howard, 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni,

Date de nomination: 17 décembre 2002,

Durée: indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074046.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**COGNIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 12.500,-.**

 Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 97.447.

Changement d'adresse d'un administrateur:

Kjell Sundström, 2C25 Kaskisgatan, 20700 Abo, Finlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074048.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**ASTER CITY CABLE HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 91.938.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of ASTER CITY CABLE HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (formerly ASTER CITY CABLE HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.), a public limited liability company [société anonyme], incorporated and organised under the laws of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 20, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 372 of April 5, 2003. The articles of association of the company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 28, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The meeting is chaired by Mr. Claude Feyereisen, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The president appointed as Secretary Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registrations purposes.

II. This attendance list shows that twenty-six thousand eight hundred (26,800) A Shares and the two hundred and fifty-two (252) B Shares, representing the entire share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Restatement of the articles of association of the Company in English and in French; in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail; and

3. Allocation of directorships.

These facts having been exposed and recognised as true by the meeting, the meeting, unanimously decided on the following:

*First resolution*

The meeting resolves to restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

## **Art. 1. Form, Name and Definitions**

### **1.1 Form and Name**

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of ASTER CITY CABLE HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and more specifically by the law of 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

### **1.2. Definitions**

«Business Day» Means any day except a Saturday or Sunday or other day that is a public holiday in either England, Poland or Luxembourg;

«Share» or «share» Means any share in the capital of the Company of whatever class; and «Shareholder» Means any person registered in the shareholders' register of the Company as the holder of at least one Share and shall include its successors in title, permitted assignees and permitted transferees.

## **Art. 2. Registered office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a majority vote of the Shareholders representing at least half of the Company's share capital. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by an unanimous resolution of the Shareholders of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a majority vote of the Shareholders representing at least half of the Company's share capital.

Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## **Art. 3. Duration**

The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by an unanimous resolution of the Shareholders of the Company.

## **Art. 4. Corporate Objects**

The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the law of 31st July 1929 on holding companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

## **Art. 5. Share capital**

The subscribed share capital is set at EUR 676,300 (six hundred and seventy-six thousand and three hundred Euro) consisting of 26,800 (twenty-six thousand eight hundred) A Shares and 252 (two hundred and fifty-two) B Shares in registered form with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Shareholder decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the Shareholders representing 100% (one hundred per cent) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Without prejudice to the provisions of this article 5 the capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder meeting, in accordance with article 9 of these Articles.

## **Art. 6. Shares**

The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

A register of the Shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

### **Art. 7. Securities**

Any securities issued or to be issued by the Company are and will remain in registered form.

A register of securityholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder and/or securityholder. Such register shall set forth the name of each securityholder, his residence or elected domicile, the type and number of securities held by him, the amounts paid in on each such security, and the transfer of securities and the dates of such transfers. Ownership of securities will be established by the entry in this register only.

The Company may redeem its own securities. Such redemption shall be decided by a majority vote of the securityholders present or represented if the redemption is carried out pro rata amongst all the securityholders, and by an unanimous vote of the securityholders otherwise.

### **Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company**

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11.a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

### **Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices**

The notice periods and quorum required by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

The chairman of any general meeting of Shareholders shall not have a casting vote. Each share is entitled to one vote.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by the Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolution to amend the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

### **Art. 10. Management**

The Company is managed by a board of three or more directors, composed of one or several A director(s) and one or several B director(s), who need not to be shareholders. The directors are appointed and designated as A director or B director by a resolution of the Shareholders which sets the term of their office. The directors may be dismissed ad nutum.

Prior to each meeting of the board, the board shall appoint one of the directors to be the chairman of the meeting. The chairman shall not have a casting vote at board or Shareholder meetings. The board shall not appoint a daily manager (délégué à la gestion journalière).

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to a Shareholder meeting fall within the competence of the board of directors.

### **Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company**

Board meetings shall be held at least once in every period of four months and the quorum for the transaction of business at any meeting of the board (other than an adjourned meeting) shall be at least two directors, one of which must be an A director.

If such a quorum is not present within thirty minutes from the time appointed for the meeting or if during the meeting such a quorum ceases to be present, the meeting shall be adjourned for seven Business Days.

Each director shall have one vote. Any director who is absent from a meeting may nominate any other director to act as his proxy and to vote in his place at that meeting.

At least fourteen days written notice shall be given to each of the members of the board of any meeting of the board, provided always that a shorter period of notice may be given with the written approval of all the directors. Any such notice shall contain, inter alia, an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting and shall be accompanied by copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for such other matter as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director. Notice of any board meeting can be given to each director in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors. Any and all directors may participate in a meeting

of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company**

The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two directors of the Company.

**Art. 13. Powers of the board of directors of the Company**

The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of Shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

The board of directors of the Company is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding signatures**

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, at least one thereof being an A director, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 13 of these Articles.

**Art. 15. Conflict of interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the Shareholders of the Company.

**Art. 16. Statutory auditor**

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire (s) aux comptes), or, where requested by the law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor (s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Company with or without cause resolving in accordance with article 9 of the Articles.

**Art. 17. Accounting year**

The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

**Art. 18. Allocation of profits**

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide, subject to article 6 of the Articles, to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The board of directors of the Company may decide, subject to article 6 of the Articles, to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 19. Dissolution and liquidation**

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 9. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the Shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of Shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in accordance with and subject to article 6 of the Articles.

**Art. 20. Applicable law**

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Second resolution*

The meeting resolves to allocate the current directorships as follows:

1. *A Directors:*

- (a) Mr Lyndon Lea
- (b) Mr Fabrizio Zappaterra
- (c) Mr Dave Knickel
- (d) Mr John Muse

2. *B Directors:*

- (a) Mr Janusz Arciszewski
- (b) Mr Olivier de Bussac
- (c) Mr Robert Kolodziej

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de ASTER CITY CABLE HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement ASTER CITY CABLE HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.), une société anonyme constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 2003, publié au Mémorial C recueil des Sociétés et Associations, numéro 372 du 5 avril 2003. Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 28 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société),

L'assemblée est présidée par M<sup>e</sup> Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le président nomme comme Secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau ainsi formé, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par eux sont indiqués dans une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Cette liste de présence montre que les vingt-six mille huit cents (26.800) actions de catégorie A et les deux cent cinquante-deux (252) actions de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire permettant ainsi à l'assemblée de pouvoir valablement se prononcer sur tous les points de l'agenda qui sont connus des actionnaires.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1. Renonciation aux convocations;
- 2. Refonte des statuts de la Société en anglais et en français; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.
- 3. Attributions des administrateurs.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrais par l'assemblée, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de reformuler les statuts de la Société qui se liront désormais de la façon suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale et Définitions**

1.1 Forme et Dénomination Sociale

Il est établi une société en la forme anonyme sous la dénomination ASTER CITY CABLE HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et plus précisément par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Définitions

Action ou action Toute action du capital social de la Société de quelque catégorie que ce soit;

Actionnaire Toute personne inscrite au registre des actionnaires de la Société comme détenteur d'au moins une Action, y compris les ayants-droit et cessionnaires autorisés de cette personne; et Jour Ouvrable Chaque jour à l'exception du samedi, dimanche ou de tout autre jour férié en Angleterre, en Pologne ou au Luxembourg.

## **Art. 2. Siège Social**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution majoritaire des Actionnaires représentant au moins la moitié du capital social de la Société. Il peut être transféré en tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution unanime des Actionnaires de la Société.

Il peut être créé, par une résolution majoritaire des Actionnaires représentant au moins la moitié du capital social de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité, normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

## **Art. 3. Durée**

La Société est établie pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution unanime des Actionnaires de la Société.

## **Art. 4. Objet Social**

L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, ou autre droit de propriété, ou autre droit ou participation jugé opportun, et plus généralement, les gérer et les mettre en valeur, en disposer en tout ou en partie aux conditions que la Société jugera appropriée; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêt, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

## **Art. 5. Capital**

Le capital social est fixé à EUR 673.300 (six cent soixante-treize mille trois cents euros) se composant de 26.800 (vingt-six mille huit cents) actions de catégorie A et de 252 (deux cent cinquante-deux) actions de catégorie B sous forme nominative et d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des actions à racheter, le rachat pourra uniquement être décidé tant qu'il y a des réserves distribuables suffisantes par rapport au surplus du prix d'achat. La décision des Actionnaires de racheter ses propres actions devra être prise par une résolution unanime des Actionnaires de la Société représentant 100% (cent pourcent) du capital social, dans une assemblée générale extraordinaire et aura pour conséquence la diminution du capital social par annulation de toutes les actions rachetées.

Sans préjudice des dispositions de cet article 5, le capital social peut être changé à tout moment par une décision de l'assemblée des Actionnaires, conformément à l'article 9 des présents Statuts.

## **Art. 6. Actions**

Les actions sont et resteront sous forme nominative.

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Un registre des Actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être examiné par tout Actionnaire. Ledit registre comprendra le nom de chaque Actionnaire, le lieu de sa résidence ou de son domicile élu, l'indication du nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués relativement à chacune des dites actions, les transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par l'inscription dans ce registre.

## **Art. 7. Titres**

Tout titre émis ou à émettre par la Société est et restera sous forme nominative.

Un registre des détenteurs de titres de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être examiné par tout Actionnaire et/ou détenteur de titres. Ledit registre contiendra le nom de chaque détenteur de titres, le lieu de sa résidence ou de son domicile élu, l'indication du type et du nombre de titres détenus par ce dernier, les paiements effectués sur chacun desdits titres, les transferts de titres et les dates de ces transferts. La propriété des titres sera établie exclusivement par l'inscription dans ce registre.

La Société pourra racheter ses propres titres. Un tel rachat sera autorisé par une vote de simple majorité des détenteurs des titres présents ou représentés si le rachat est effectué au prorata entre tous les détenteurs de titres, et dans les autres cas, par une vote unanime des détenteurs.

### **Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société**

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Ladite assemblée a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

### **Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation**

Les délais de convocation et quorums requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par les présents Statuts.

Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenu sans convocation préalable.

Chaque Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex, une autre personne comme mandataire.

Le président lors de toute assemblée générale des Actionnaires n'a pas un vote prépondérant. Chaque action donne droit à un vote.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts de la Société seront prises uniquement à la majorité des voix des Actionnaires détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi.

### **Art. 10. Administration**

La Société est gérée par un conseil de trois directeurs ou plus, composé par un ou plusieurs membres A et un ou plusieurs membres B, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les administrateurs seront nommés et désignés comme administrateur A ou administrateur B par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, laquelle fixera la durée de leur mandat. Les administrateurs sont révocables n'importe quand ad nutum.

Préalable à toute réunion du conseil, le conseil nommera un des administrateurs en qualité de président de cette réunion. Le président n'aura pas de voix prépondérante lors des réunions du conseil ou des assemblées générales des Actionnaires. Le conseil ne nommera pas de délégué à la gestion journalière.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à assemblée générale des Actionnaires tombent dans la compétence du conseil d'administration.

### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société**

Les réunions du conseil se tiendront au moins une fois pendant une période de quatre mois et le quorum pour toute décision intéressant les affaires de la Société lors de toute réunion du conseil (sauf si la réunion du conseil est ajournée) sera constitué par au moins deux administrateurs, dont au moins un administrateur A.

Si un tel quorum n'est pas atteint dans les trente minutes qui suivent l'heure de convocation de la réunion ou si au cours de ladite réunion ce quorum n'est plus atteint, la réunion sera ajournée pendant sept jours ouvrables.

Chaque administrateur dispose d'un droit de vote. Tout administrateur absent à une réunion peut nommer tout autre administrateur pour agir en sa qualité de mandataire et voter à sa place lors de ladite réunion.

Une convocation écrite devra être adressée à chaque membre du conseil au moins quatorze jours avant la tenue de toute réunion du conseil, sauf accord écrit de l'ensemble des administrateurs pour fixer un délai de convocation plus court. Une telle convocation comprendra, entre autre, un ordre du jour exposant de manière suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion et sera accompagnée des copies de tous les documents appropriés qui doivent être discutés lors de la réunion. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou de toute autre matière décidée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de l'un des administrateurs. Une convocation à toute réunion du conseil d'administration pourra être adressée à chaque administrateur par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens de communication électronique ou par tout autre moyen de communication approprié. Il pourra être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit, ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens de communication électronique ou par tout autre moyen approprié de communication. La réunion pourra être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés. Il n'est pas requis de convocation séparée pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés dans une annexe adoptée lors d'une précédente réunion du conseil. Tout administrateur peut assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéo conférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des administrateurs.

### **Art. 12. Procès-verbaux du conseil d'administration de la Société**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Des copies ou extraits desdits procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président ou par deux des administrateurs de la Société, quel qu'ils soient.

### **Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou pour que soient accomplis tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la Société est également autorisé à nommer un fondé de pouvoirs, lequel n'est pas nécessairement administrateur, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

### **Art. 14. Signatures autorisées**

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins un administrateur A, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 13 des Statuts.

### **Art. 15. Conflit d'intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société aient un intérêt personnel dans, ou soient administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société entend contracter ou nouer des relations d'affaires, ne pourra, en raison exclusivement d'un tel lien avec cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir relativement à un tel contrat ou à une telle relation d'affaires.

Si tout administrateur de la Société a un intérêt personnel et contraire dans une quelconque transaction à laquelle la Société est partie, ce dernier devra en informer le conseil d'administration de la Société et ne pourra délibérer ni prendre part au vote relatif à ladite transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt dudit administrateur à son égard à la prochaine assemblée générale des Actionnaires de la Société.

### **Art. 16. Commissaire aux comptes**

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, si la loi le requiert, par un réviseur d'entreprises. Le(s) commissaire (s) aux comptes sera(ont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il (s) sera(ont) rééligible (s).

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera (ont) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le(s) commissaire (s) aux comptes en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, conformément aux dispositions de l'article 9 des Statuts.

### **Art. 17. Exercice social**

L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

### **Art. 18. Affectation des bénéfices**

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société, 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'assemblée générale des Actionnaires de la Société déterminera la manière dont le solde des profits annuels nets devra être employé et peut décider, conformément à l'article 6 des Statuts, de distribuer un dividende à tout moment, de manière discrétionnaire dans le meilleur intérêt de l'objet et de la politique sociale.

Le conseil d'administration de la Société peut décider, conformément à l'article 6 des Statuts, de distribuer un dividende intérimaire sous les conditions et dans les limites posées par la Loi.

### **Art. 19. Dissolution et Liquidation**

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée dans les conditions requises pour les modification des Statuts, et conformément à l'article 9. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales) désignés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui aura décidée une telle liquidation. Une telle assemblée générale des Actionnaires de la Société devra également déterminer l'étendue des pouvoirs ainsi que la rémunération du ou des liquidateur(s). Le boni de liquidation résultant de la réalisation des biens de la Société et du paiement de ses obligations sera versé aux Actionnaires conformément à l'article 6 des Statuts.

### **Art. 20. Droit applicable**

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront régies par les dispositions de la Loi.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de répartir les qualités des administrateurs actuels comme suit:

1. *Administrateurs A:*

- (a) M. Lyndon Lea
- (b) M. Fabrizio Zappaterra
- (c) M. Dave Knickel
- (d) M. John Muse

2. *Administrateurs B:*

- (a) M. Janusz Arciszewski
- (b) M. Olivier de Bussac
- (c) M. Robert Kolodziej

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, vol. 24CS, fol. 79, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

J. Elvinger.

(074687.3/211/498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

**ASTER CITY CABLE HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 91.938.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

J. Elvinger.

(074692.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

**STUBINEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 507.800,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.947.

Suite à un changement de nom d'associés et au transfert de parts, il y a lieu de rayer l'associé JAKOBSBERG CENTRUM HOLDING, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04135. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074053.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**TIMO LUX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 12, parc d'activités Syrdall.

H. R. Luxemburg B 89.576.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 10. August 2005*

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Elmar Schwickerath, wohnhaft in Leuchensang 19, D-54634 Bitburg.

Munsbach, 10. August 2005.

Unterschrift

*Für den Verwaltungsrat*

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04360. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074101.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**DUMBARTON INVEST S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 91.751.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 janvier 2003, publié au Mémorial C N° 296 du 19 mars 2003.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2005*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jérôme Leclerc aux fonctions d'Administrateur de la société.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Cédric de Bailliencourt, en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 30 septembre 2004 pour la période du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04442. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074062.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**BOUCHON INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 109.674.

—  
*Changement d'Associés*

Suite à la convention de cession de parts intervenue entre CEREP II, S.à r.l. et CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. en date du 11 juillet 2005, les nouveaux associés de la société BOUCHON INVESTMENT, S.à r.l. sont:

- CEREP II, S.à r.l., ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg: détention de 84 parts.

- CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg: détention de 166 parts.

BOUCHON INVESTMENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074075.3/1026/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**MC PERSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.191.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour MC PERSON INTERNATIONAL S.A.

Signature

(074156.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**MC PERSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.191.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour MC PERSON INTERNATIONAL S.A.

Signature

(074158.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**KING'S CROSS ASSET FUNDING N° 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 108.393.

*Extrait de la résolution prise le 21 juin 2005 par l'associé unique de la société*

L'actionnaire de la société a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Michael S. Thomas, demeurant 9, rue Geischleid, L-9184 Schrodweiler, Luxembourg.

Le Conseil de Gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Godfrey Abel et Monsieur Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03827. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(074084.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**SOF-VII EUROPEAN HOTEL HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 110.019.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- SOF-VII EUROPEAN HOTEL U.K. II, L.P., a limited partnership under the laws of England and Wales, having its registered office at Prince House, Fourth floor, 38 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom.
- STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., a limited partnership under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.
- STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., a limited partnership under the laws of England and Wales, having its registered office at Prince House, Fourth floor, 38 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom.

The founders are here represented by Ms Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which he declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is SOF-VII EUROPEAN HOTEL HOLDINGS II, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resort and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** Shares may not be transferred inter vivos to shareholders or non-shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders' decisions

**Art. 14.** Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

- SOF-VII EUROPEAN HOTEL U.K. II, L.P., prenamed . . . . . 424 shares
- STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., prenamed. . . . . 75 shares
- STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., prenamed. . . . . 1 share

All the 500 (five hundred) shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company SOF-VII EUROPEAN HOTEL HOLDINGS II, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 500.- (five hundred Euro), to be allocated to the shareholders proportionally to their ownership.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- a) Mr Merrick Kleeman, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Connecticut (USA) on December 27, 1963,
- b) Mr Jerome Silvey, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957,
- c) Mr Jeffrey Dishner, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA., born in Texas (USA) on September 15, 1964,
- d) Mr Madison Grose, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in California (USA) on October 2, 1953,
- e) Mr Michael Murphy, with professional address at 14, rue de la Toison d'or, L-2265 Luxembourg, born in New Jersey (USA) on February 9, 1971,
- f) Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, born in Briey (France) on April 29, 1956.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- SOF-VII EUROPEAN HOTEL U.K. II, L.P., une société de droit de Grande Bretagne, ayant son siège social à Prince House, Fourth floor, 38 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Grande Bretagne.
- STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., une société de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.
- STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., une société de droit de Grande Bretagne, ayant son siège social à Prince House, Fourth floor, 38 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Grande Bretagne.

Fondateurs ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste avec adresse professionnelle à 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera SOF-VII EUROPEAN HOTEL HOLDINGS II, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par:

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maison unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et de développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers;

(ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Aucune cession de parts sociales entre vifs à un associé ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserait tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale;
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créiteurs de la Société ne sont pas menacés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

### Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites de la façon suivante:

- SOF-VII EUROPEAN HOTEL U.K. II, L.P., prenommé . . . . .	424 actions
- STARWOOD GLOBAL OPPORTUNITY FUND VII-B, L.P., prenommé . . . . .	75 actions
- STARWOOD INTERNATIONAL OPPORTUNITY FUND VII-E, L.P., prenommé. . . . .	1 action

et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'émission des parts sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 500,- (cinq cents euros) devant être attribuée aux associés proportionnellement à leur participation.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né au Connecticut (USA) le 27 décembre 1963,
  - b) Monsieur Jerome Silvey, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957,
  - c) Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA., né au Texas (USA) le 15 septembre 1964,
  - d) Monsieur Madison Grose, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Californie (USA) le 2 octobre 1953,
  - e) Monsieur Michael Murphy, avec adresse professionnelle à 20, rue Eugene Ruppert L-2453 Luxembourg, né à New Jersey (USA) le 9 février 1971,

f) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, né à Briey (France) le 29 avril 1956.

Conformément à l'article 11 des statuts, La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882, Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 47, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

J. Elvinger.

(074459.3/211/427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

**KING'S CROSS ASSET FUNDING N° 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 108.394.

*Extrait de la résolution prise le 21 juin 2005 par l'associé unique de la société*

L'actionnaire de la société a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Michael S. Thomas, demeurant 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondeweiler, Luxembourg.

Le Conseil de Gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Godfrey Abel et Monsieur Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074086.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**FELGEN CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 40.877.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale statutaire tenue au siège social, le 27 mai 2005*

Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 2005 est nommé commissaire aux comptes: M. Guy Muller.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée annuelle de 2010.

FELGEN CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02352. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081110.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

**FELGEN CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 40.877.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Signature.

(081109.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

**KING'S CROSS ASSET FUNDING N° 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 108.395.

*Extrait de la résolution prise le 21 juin 2005 par l'associé unique de la société*

L'actionnaire de la société a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Michael S. Thomas, demeurant 9, rue Geischleid, L-9184 Schrodweiler, Luxembourg.

Le Conseil de Gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Godfrey Abel et Monsieur Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03831. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074088.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**KING'S CROSS ASSET FUNDING N° 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 108.962.

*Extrait de la résolution prise le 8 juillet 2005 par l'associé unique de la société*

L'actionnaire de la société a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Michael S. Thomas, demeurant 9, rue Geischleid, L-9184 Schrodweiler, Luxembourg.

Le Conseil de Gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Godfrey Abel et Monsieur Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03832. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074089.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**INTERNATIONAL BUSINESS OPERATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 62.066.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 août 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

*Pour extrait conforme*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03474. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074175.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**SOCOLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 6.413.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 août 2005 que:  
Le siège social de la société a été transféré du 31, rue de Strasbourg, Luxembourg au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074124.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**SOMACO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 11.808.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 août 2005 que:  
Le siège social de la société a été transféré du 2, place de Strasbourg, Luxembourg au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074127.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 21.379.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 4 août 2005*

Les associés réunis ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Transfert du siège social.

Le siège social de la société a été transféré du 31, rue de Strasbourg, Luxembourg au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074129.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.362.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

(074151.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**ALEXANDER J DAVIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GEF, GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l.).**  
Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 38.696.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jeffrey Davies, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1328 Luxembourg, 77, rue Charlemagne;
  - 2.- Monsieur Marc Davies, consultant, demeurant à L-1328 Luxembourg, 77, rue Charlemagne;
- tous les deux ici représentés par Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,  
en vertu de procurations sous seing privé, datées du 18 juillet 2005,  
lesquelles procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Jeffrey Davies, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée GEF, GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l. avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée sous la dénomination de RAHIER & CO, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 185 du 7 mai 1992, modifiée en RAHIER, suivant acte reçu par le prédit notaire Baden, en date du 24 février 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 248 du 27 mai 1993, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Baden, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 101 du 18 mars 1994, modifiée en GEF, GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., suivant acte reçu par le prédit notaire Baden, en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 183 du 11 avril 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.696, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil;

- la cession de trois cent soixante-quinze (375) parts sociales, en date du 29 décembre 2004, par Monsieur Martin Rutledge, expert-comptable, demeurant professionnellement à MC-98000 Monaco, 13, boulevard Princesse Charlotte, à Monsieur Jeffrey Davies, prénommé, au prix de cinq mille quatre cent cinquante-six euros (EUR 5.456,-);

- la cession de une (1) part sociale, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2005, par Monsieur Jeffrey Davies, prénommé, à Monsieur Marc Davies, prénommé, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Comme conséquence de ce qui précède, Monsieur Jeffrey Davies et Monsieur Marc Davies, prénommés, seuls associés de la société après réalisation de ces cessions de parts, décident de modifier l'article sept des statuts de la société à responsabilité limitée GEF, GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (EUR 24,80) chacune, entièrement libérées.

La majorité des parts sociales doit être tenue par des réviseurs d'entreprises agréés suivant la loi du 28 juin 1984.

Ces parts sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Jeffrey Davies, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1328 Luxembourg, 77, rue Charlemagne, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	499
2.- Monsieur Marc Davies, consultant, demeurant à L-1328 Luxembourg, 77, rue Charlemagne, une part sociale . . . . .	1
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

3. Ensuite les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en ALEXANDER J DAVIES et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société est ALEXANDER J DAVIES, Société à responsabilité limitée.»

4. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

5. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparants, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Haas, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 10, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlessler.

(073998.3/227/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**ALEXANDER J DAVIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. GEF, GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l.).**  
Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 38.696.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlessler.

(073999.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**SCHNEIDERSOEHNE LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**  
**Gesellschaftskapital: EUR 12.500,-.**

Gesellschaftssitz: L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole.  
H. R. Luxemburg B 44.905.

AUSZUG

Am 22. Juli 2005 hat die Gesellschaft SCHNEIDERSOEHNE, GmbH alle seine 100 Anteile in der Gesellschaft SCHNEIDERSOEHNE LUXEMBURG, GmbH an die Gesellschaft SCHNEIDERSOEHNE DEUTSCHLAND, GmbH & CO. KG, eine Kommanditgesellschaft gegründet unter deutschem Recht, mit Sitz 7-11 Gehrstrasse, Ettlingen, Deutschland eingetragen beim Handelsregister des Amtsgericht Karlsruhe unter der Nummer HRB 1191 E, verkauft.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. August 2005.

Für SCHNEIDERSOEHNE LUXEMBURG, GmbH

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074179.3/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**FAIRWIND PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 67.806.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Signature.

(082537.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

**FAIRWIND PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 67.806.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Signature.

(082539.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

**FAIRWIND PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 67.806.

Le bilan au 31 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Signature.

(082542.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

**KING'S CROSS ASSET FUNDING N° 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 108.392.

*Extrait de la résolution prise le 21 juin 2005 par l'associé unique de la société*

L'actionnaire de la société a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Michael S. Thomas, demeurant 9, rue Geischleid, L-9184 Schrodweiler, Luxembourg.

Le Conseil de Gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Godfrey Abel et Monsieur Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074082.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 109.435.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS S.A. (the Company), having its registered seat in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 109.435, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 6, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at six thirty p.m. and is chaired by Mrs Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as Secretary Ms Marieke Kernet, Avocat, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the one hundred twenty million (120,000,000) shares, representing the entire share capital, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III. - The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Issuance of forty million (40,000,000) A beneficiary shares (parts bénéficiaires) with a par value of EUR 0.00025 each;
3. Intervention of the subscriber of the newly issued beneficiary shares; Payment of the subscription price of the newly issued beneficiary shares by a contribution in kind; and
4. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

*First resolution*

The meeting resolves to waive any and all convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The meeting resolves to issue forty million (40,000,000) A beneficiary shares (parts bénéficiaires), with a par value of 0.00025 Euro each, which shall have the rights set forth in article 8 of the articles of association of the Company.

*Third resolution*

The meeting resolves to admit the subscription of HILL SAMUEL OFFSHORE TRUST COMPANY LIMITED (the Subscriber), a company established at PO Box 63, 7 Bond Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PH, acting as trustee of the INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS LIMITED EMPLOYEE SHARE TRUST.

*Intervention of the Subscriber - Subscription - Paying-up of the A beneficiary shares*

The Subscriber declares to subscribe to forty million (40,000,000) A beneficiary shares (parts bénéficiaires), with a par value of 0.00025 Euro each and to pay them up entirely by a contribution in kind consisting of forty million

(40,000,000) «A» ordinary shares in INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS LIMITED (ICHL), a company established under the laws of England and Wales with its registered office established at 4th Floor Walbrook Building, 195 Marsh Wall, London, United Kingdom, each having a par value of 0.00025 Euro.

The value of the ICHL «A» ordinary shares so contributed by the Subscriber, which are hereby at the free disposal of the Company, have been valued to be worth at least the value of the A beneficiary shares issued in exchange, as further documented in the valuation report established by ERNST & YOUNG, on 27 July 2005, having the following conclusion:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and par value to the 40,000,000 beneficiary shares of par value EUR 0.00025 each (total EUR 10,000.-).»

The notary further certifies that the conditions set forth in article 26-1 of the law of 10th August 1915, on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French translation:**

L'an deux mille cinq, le vingt-septième jour de juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS S.A. (la Société), ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.435, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à dix-huit heures trente et présidée par Mademoiselle Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme Secrétaire Mademoiselle Marieke Kernet, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, la Présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Cette liste de présence fait apparaître que les cent vingt millions (120.000.000) d'actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement de tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Emission de quarante millions (40.000.000) de parts bénéficiaires A ayant une valeur nominale de 0,00025 euro chacune;
3. Intervention du souscripteur des nouvelles parts bénéficiaires émises; Paiement du prix de souscription des nouvelles parts bénéficiaires émises au moyen d'un apport en nature; et
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires, dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de renoncer à toutes les convocations préalables, dans la mesure où les actionnaires ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'émettre quarante millions (40.000.000) de parts bénéficiaires A, ayant une valeur nominale de 0,00025 euro chacune, qui auront les droits décrits à l'article 8 des statuts de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'admettre la souscription de HILL SAMUEL OFFSHORE TRUST COMPANY (le Souscripteur), une société établie à PO Box 63, 7 Bond Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PH, agissant en tant que fidéicommissaire d'INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS LIMITED EMPLOYEE SHARE TRUST.

#### *Intervention du Souscripteur - Souscription - Libération des parts bénéficiaires A*

Le souscripteur déclare souscrire à quarante millions (40.000.000) de parts bénéficiaires A, ayant une valeur nominale de 0,00025 euro chacune, et les libérer par le moyen d'un apport en nature consistant en quarante millions (40.000.000) d'actions ordinaires A d'INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS LIMITED (ICHL), une société établie selon le

droit d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social établi à 4th Floor Walbrook Building, 195 Marsh Wall, London, United Kingdom, ayant chacune une valeur nominale de 0,00025 euro.

La valeur des actions ordinaires «A» ICHL ainsi apportées par le Souscripteur, qui sont par le présent document à la libre disposition de la Société, ont été évaluées à au moins la valeur des parts bénéficiaires A émises en échange, ainsi qu'il est explicité plus avant dans le rapport d'évaluation établi par ERNST & YOUNG, le 27 juillet 2005, qui a la conclusion suivante:

«Sur le fondement du travail effectué et décrit ci dessus, nous n'avons pas d'observations en ce qui concerne la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des quarante millions (40.000.000) de parts bénéficiaires ayant une valeur nominale de 0,00025 euro chacune (total EUR 10.000,-).»

Le notaire certifie de plus que les conditions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ont été respectées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: V. Mantot, M. Kernet, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, vol. 25CS, fol. 19, case 4. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

A. Schwachtgen.

(074727.2/230/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

### **HAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 49.506.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Signature.

(074132.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

### **LBREP II HARBOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l.).**

**Share capital: EUR 109,025.-.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 105.544.

In the year two thousand five, on the eight of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 106.232,

Here represented by Mr. Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on June 27, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 105.544, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 27, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 398 of April 29, 2005, and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on March 24, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred and nine thousand twenty-five Euro (EUR 109,025.-) divided into four thousand three hundred sixty-one (4,361) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr. Edward Donat Williams as manager of the Company with immediate effect and to grant him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Mrs. Sophie Van Oosterom, Vice President (London), born on the 20th of June 1972 in Haarlemmermeer (The Netherlands), with professional address at 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom, and Mr. Paul M. Davey, Company Director, born on the 11th of July 1964 in West Hartford

Connecticut (USA), with professional address at 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom, as new managers of the Company.

Further to this appointment the Board of Managers of the Company will be composed as follows:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, USA;
- Mrs. Sophie Van Oosterom, Vice President (London), born on the 20th of June 1972 in Haarlemmermeer (The Netherlands), with professional address at 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom;
- Mr. Paul M. Davey, Company Director, born on the 11th of July 1964 in West Hartford Connecticut (USA), with professional address at 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

V. The sole shareholder resolves to change the Company's name from LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. into LBREP II HARBOR HOLDINGS, S.à r.l.

VI. Pursuant to the above change of name, the sole shareholder resolves to amend article 4 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company will exist under the name LBREP II HARBOR HOLDINGS, S.à r.l.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 106.232,

ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 105.544, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 398 du 29 avril 2005, et dont les statuts ont été modifiés lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 mars 2005, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent neuf mille vingt-cinq Euros (EUR 109.025,-) divisé en quatre mille trois cent soixante et une (4,361) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Edward Donat Williams, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

IV. L'associé unique décide de nommer Madame Sophie Van Oosterom, Vice Présidente (Londres), née le 20 juin 1972 à Haarlemmermeer (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, Royaume-Uni, et Monsieur Paul M. Davey, Administrateur, né le 11 juillet 1964 à West Hartford Connecticut (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29th floor, London E14 5LE, Royaume-Uni, en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Suite à cette nomination le Conseil de Gérance de la Société sera composé comme suit:

- M. Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, USA;
- Mme Sophie Van Oosterom, Vice Présidente (Londres), née le 20 juin 1972 à Haarlemmermeer (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, Royaume-Uni;
- M. Paul M. Davey, Administrateur, né le 11 juillet 1964 à West Hartford Connecticut (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29th floor, London E14 5LE, Royaume-Uni.

V. L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société de LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. en LBREP II HARBOR HOLDINGS, S.à r.l.

VI. Suite à cette modification de la dénomination sociale, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société adopte la dénomination LBREP II HARBOR HOLDINGS, S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, vol. 149S, fol. 23, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

J. Elvinger.

(074608.3/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

**SAFT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.506.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(074134.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**WSI EDUCATION HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 3,420,050.-.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 106.071.

In the year two thousand and five, on the first of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

WSI EDUCATION, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register section B, under number 105.793 and with registered address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, here represented by Mr Patrick Van Hees, employee, jurist in Luxembourg, by virtue of one proxy given on Washintong D.C. on June 30, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of WSI EDUCATION HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 106.071, incorporated by a deed of the undersigned notary of January 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 550 dated June 8, 2005 and whose bylaws have been modified by a deed of the undersigned notary dated March 15, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at three million four hundred twenty thousand fifty Euro (EUR 3,420,050.-) represented by one hundred thirty six thousand eight hundred and two (136,802) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred sixty-five thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 965,425.-) to raise it from its present amount of three million four hundred twenty thousand fifty Euro (EUR 3,420,050.-) to four million three hundred eighty-five thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 4,385,475.-) by creation and issue of thirty-eight thousand six hundred seventeen (38,617) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

WSI EDUCATION, S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the thirty-eight thousand six hundred seventeen (38,617) new shares in the amount of nine hundred sixty-five thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 965,425.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and WSI EDUCATION, S.à r.l. on June 30, 2005 whereby WSI EDUCATION, S.à r.l. lent the principal amount of nine hundred sixty-five thousand four hundred twenty-seven Euro and fifty-seven cents (EUR 965,427.57) to the Company.

The excess contribution of two Euro and fifty-seven cents (EUR 2.57) is allocated to the legal reserve of the Company.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at four million three hundred eighty-five thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 4,385,475.-) represented by one hundred seventy-five thousand four hundred nineteen (175,419) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately twelve thousand Euro (EUR 12,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Sennigerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WSI EDUCATION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.793 ayant son siège à Aérogolf Center Building Bloc B, 1B, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, employé, jurist à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de WSI EDUCATION HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 106.071, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 27 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 550 du 8 juin 2005 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 15 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions quatre cent vingt mille cinquante euros (EUR 3.420.050,-) divisé en cent trente-six mille huit cent deux (136.802) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 965.425,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent vingt mille cinquante euros (EUR 3.420.050,-) à quatre million trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 4.385.475,-) par la création et l'émission de trente-huit mille six cent dix-sept (38.617) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

WSI EDUCATION, S.à r.l., désignée ci-dessus, par l'intermédiaire de son représentant, déclare souscrire aux trente-huit mille six cent dix-sept (38.617) nouvelles parts sociales pour un montant de neuf cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 965.425,-) par un apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société, correspondant au montant dû et payable en vertu des termes et conditions d'un contrat de prêt conclu entre la Société et WSI EDUCATION, S.à r.l. en date du 30 juin 2005, en vertu duquel WSI EDUCATION, S.à r.l. s'engage à prêter la somme de neuf cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-sept euros et cinquante-sept cents (EUR 965.427,57) à la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre million trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 4.385.475,-) représenté par cent soixante-quinze mille quatre cent dix-neuf (175.419) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille euros (EUR 12.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Sennigerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 95, case 10. – Reçu 9.654,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

J. Elvinger.

(074723.3/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

### **IBEKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 64.104.

### DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Roberto Seddio, employé privé à L-2535 Luxembourg;

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HANSEN LIMITED, ayant son siège social établi à n° 2 Commercial Centre Square, PO Box 71, Alofi, Niue;

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme IBEKS S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce de Luxembourg section B numéro 64.104, a été constituée par acte notarié en date du 20 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 502 du 8 juillet 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme IBEKS S.A., s'élève actuellement à cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis (146.000,- USD), représenté par cent quarante-six (146) actions sans désignation de valeur nominale intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société IBEKS S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Seddio, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, vol. 24CS, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

J. Elvinger.

(074612.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

**ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 76.025.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of July.  
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HENFIELD FINANCE INC., R.C. 41.057, a company with registered office at Yasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize,

here represented by Mrs Eveline Karls-Micarelli, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 18, 2005.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 76.025, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, dated May 12, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 694 of September 26, 2000.

- The corporate capital was set at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs (LUF), divided into one thousand (1,000) shares with a former par value of one thousand two hundred and fifty (1,250.-) Luxembourg francs (LUF) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary two bearer share certificates numbered 1 and 2 which have immediately been lacerated.

Upon these facts the notary stated that the company ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HENFIELD FINANCE INC., R.C. 41.057, une société avec siège social au Yasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize,

ici représentée par Madame Eveline Karls-Micarelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juillet 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 76.025, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 694 du 26 septembre 2000.

- Le capital social était fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), divisé en mille (1.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 1 et 2, lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: E. Karls-Micarelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 49, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

A. Schwachtgen.

(074759.3/230/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

### **BLAD KRAUSER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 40.238.

Constituée par acte passé par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 433 du 29 septembre 1992, modifié par acte passé par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 507 du 6 novembre 1992.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2005*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société BLAD KRAUSER S.A., tenue au siège social en date du 19 juillet 2005, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Changement du siège social vers L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

2. Acceptation de la démission de trois membres du conseil d'administration:

- Monsieur Johan Dejans demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

3. Acceptation de la démission de la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, comme commissaire aux comptes.

4. Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011):

- COSTALIN LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;

- BOULDER TRADE LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;

- VAL INVEST S.A., avec siège social à Jasmine Court, Regent Street, 35, Belize City, administrateur.

5. Nomination comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011):

- UHY FIBETRUST, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLAD KRAUSER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074140.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**STERLING LUXEMBOURG No. 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: GBP 85,000.-.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.825.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the seventeenth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of STERLING LUXEMBOURG No. 3, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 25A, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 74.825, incorporated pursuant to a deed of the Maître Francis Kessler on 10 March 2000, published in the «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations», number 476 of 5 July 2000 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at Chase Hill Road, North Killingholme, Immingham, Lincolnshire, England, (KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED),

here represented by Mr. Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg duly authorised to act on behalf of KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain hereto annexed and will be registered with these minutes,

who declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 1,700 (one thousand seven hundred) shares of GBP 50.- (fifty British pounds) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED resolves to amend the second paragraph of article 11 of the articles of association of the Company with immediate effect as follows:

«The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole member or by the general meeting of members, which will specify their powers and fix their remuneration.»; no further provision of this article being amended.

IV.- The Company, STERLING LUXEMBOURG (No. 3), S.à r.l. with registered office 25A, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 73.471 has been incorporated by deed of Maître Francis Kessler on 10 March 2000 published in the «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations», number 476 of 5 July 2000.

V.- The Corporate capital of the Company is fixed at GBP 85,000.- (eighty five thousand British pounds) divided into 1,700 (one thousand seven hundred) shares having a par value of GBP 50.- (fifty British pounds) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

VI.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED is the sole owner of all the shares of the Company.

VII.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VIII.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED, in its capacity as liquidator of the Company, declares that (i) the Company does no longer carry out any activity and that (ii) all liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

IX.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED declares that it has taken over all remaining assets of the Company consisting in cash amounting to GBP 85,000.- (eighty-five thousand British pounds).

X.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED declares that the liquidation of the Company is closed.

XI.- Discharge is given to the sole manager of the Company, TEMMES MANAGEMENT SERVICES B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam and its principal place of business at J.-J. Viottastraat 46, 1.071 Amsterdam, the Netherlands.

XII.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 25A, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de STERLING LUXEMBOURG No.3, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 74.825, constituée par acte notarié de Maître Francis Kessler du 10 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 476 du 5 juillet 2000 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Chase Hill Road, North Killingholme, Immingham, Lincolnshire, Angleterre, (KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED),

ici représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg dûment autorisé à agir pour le compte de KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vu d'être enregistré avec lui, que les 1.700 (mille sept cents) parts sociales de GBP 50,- (cinquante livres sterling) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED décide de modifier, avec effet immédiat, le second paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique ou par une assemblée générale des associés, qui spécifiera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.»; aucune autre disposition de cet article n'étant modifiée.

IV.- La Société, STERLING LUXEMBOURG (No. 3), S.à r.l. ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés au numéro B 73.471, a été constituée par acte de Maître Francis Kessler en date du 10 mars 2000, publié au «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations», numéro 476 du 5 juillet 2000.

V.- Le capital social de la Société est fixé à GBP 85.000,- (quatre vingt-cinq mille livres sterling) divisé en 1.700 (mille sept cents) parts sociales ayant un pair comptable de GBP 50,- (cinquante livres sterling) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

VI.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

VII.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED, préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

VIII.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et que (ii) tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé.

IX.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société consistant en des liquidités s'élevant à GBP 85.000,- (quatre vingt-cinq mille livres sterling).

X.- KILLINGHOLME POWER GROUP LIMITED déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

XI.- Décharge est donnée au gérant unique de la Société, TEMMES MANAGEMENT SERVICES B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam et son principal établissement à J.-J. Viottastraat 46, 1.071 Amsterdam, Pays-Bas.

XII.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au précédent siège social de la Société, 25A, boulevard Royal, Forum Royal, L-2443 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 25CS, fol. 21, case 8. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

J. Elvinger.

(074651.3/211/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

**S.M.F, SPORT, MARKETING & FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St André.

R. C. Luxembourg B 76.978.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2005*

La séance est ouverte à 14.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

La séance est ouverte sous la présidence de M. Dervisaj Nicolas, demeurant à B-1350 Orp-Jauche, 5, rue de Branchon.

Le Président désigne comme secrétaire M. Selak Jurica, demeurant à B-4620 Fleron, 2, avenue des Martyrs.

A été appelé aux fonctions de scrutateur M. Dervisaj Nicolas, demeurant à B-1350 Orp-Jauche, 5, rue de Branchon.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement convoquée.

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement du siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.

2. Divers.

II. Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par les associés, les mandataires des associés représentés et le bureau restera conservée au siège de la société.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à l'Assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. L'Assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'Assemblée, cette dernière aborde l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première et unique résolution*

L'assemblée générale décide de changer le siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

Signature / Signature / Signature

Scrutateur / Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081546.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**CST INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 94.707.

EXTRAIT

En date du 29 juillet 2005, Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune ainsi que Mesdames Nicole Thommes et Andrea Dany ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société CST INVESTMENT HOLDING S.A.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074165.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**O.B.B. STRATFORD S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 107.033.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission des Administrateurs:

- BLISWORTH MANAGEMENT LTD,
- ROADE ONE MANAGEMENT LTD.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Deuxième résolution*

A compter du 10 août 2005, sont nommés Administrateurs jusqu'à l'Assemblée générale de 2010:

- BLISWORTH MANAGEMENT S.A., 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. B 108.626,
- ROADE ONE MANAGEMENT S.A., 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. B 108.627, nommée par ailleurs Administrateur-Délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Troisième résolution - Remplacement du commissaire aux comptes*

A compter du 10 août 2005, est remplacée dans les fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010:

GRAHAM TURNER S.A., British Virgin Islands, IBC 319166 par GRAHAM TURNER S.A., 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. 51.094.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077025.3/2741/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

**ELECTRO-WATT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 71.598.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2005*

Les actionnaires de la société ELECTRO-WATT S.A., réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la société, le 19 avril 2005 et constatant que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont arrivés à échéance, ont décidé, à l'unanimité, de les reconduire pour une durée de six années.

- Sont donc nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011: Monsieur Jean-Denis Boulonne, dessinateur, demeurant à F-57570 Basse-Rentgen, 9, rue de la Fontaine;
- Monsieur Frank Weinzierl, directeur, demeurant à L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange;
- Madame Juliette Duton, employée privée, demeurant à L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leurs mandats.

- Est reconduit au poste d'administrateur-délégué, Monsieur Frank Weinzierl susvisé.

L'administrateur-délégué nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

- Est reconduit au poste de président du conseil d'administration, Monsieur Jean-Denis Boulonne susvisé.

Le président du conseil d'administration nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

La composition du conseil d'administration sera donc jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011, la suivante:

- Monsieur Jean-Denis Boulonne, dessinateur, demeurant à F-57570 Basse-Rentgen, 9, rue de la Fontaine (Président);
- Monsieur Frank Weinzierl, directeur, demeurant à L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange (Administrateur-délégué);

- Madame Juliette Duton, employée privée, demeurant à L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

- Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011, la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Fentange, le 19 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

(077123.3/503/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

**O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling,  
R. C. Luxembourg B 106.911.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission des Administrateurs:

- BLISWORTH MANAGEMENT LTD,
- ROADE ONE MANAGEMENT LTD.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Deuxième résolution*

A compter du 10 août 2005, sont nommés Administrateurs jusqu'à l'Assemblée générale de 2010:

- BLISWORTH MANAGEMENT S.A., 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. B 108.626,
- ROADE ONE MANAGEMENT S.A., 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. B 108.627, nommée par ailleurs Administrateur-Délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Troisième résolution - Remplacement du commissaire aux comptes*

A compter du 10 août 2005, est remplacée dans les fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010:

GRAHAM TURNER S.A., British Virgin Islands, IBC 319166 par GRAHAM TURNER S.A., 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. 51.094.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077050.3/2741/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

**FACIT DATA PRODUCTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,  
R. C. Luxembourg B 50.750.

*Résolutions des assemblées générales du 23 mai 2005 et du 20 juillet 2005*

*Conseil d'Administration:*

L'Assemblée Générale accepte la démission de leurs fonctions d'administrateur de:

- Monsieur Alain Jacquet, demeurant 2 Bombatsch, L-9764 Marnach;
- Monsieur Brian Mogensen, administrateur de sociétés demeurant à Fredensborg (Danemark);
- Monsieur Luis Cordero Fernandes-Pena, administrateur de sociétés, demeurant à Madrid (Espagne).

L'Assemblée Générale nomme, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Eric Duprez, Administrateur, demeurant L-9682 Selscheid, 9, rue du Village;
- Monsieur Paul Christiaens, Administrateur, demeurant L-8824 Perle, 4, rue Haute;
- Monsieur Olivier Walter, Consultant, demeurant B-4053 Embourg, rue des Anneux 2B.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2011.

*Commissaire aux comptes:*

L'Assemblée Générale accepte la démission, de ses fonctions de commissaires aux comptes de la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. (FISOGEST).

L'Assemblée Générale nomme avec effet immédiat, aux fonctions de commissaire aux comptes, la société MGI FISO-GEST S.A., ayant son siège social au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2011.

*Siège social:*

Le siège social est transféré avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03748. – Reçu 14 euros.

Signatures.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074193.3/1218/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**O.B.B. GLOUCESTER S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 106.913.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission des Administrateurs:

- BLISWORTH MANAGEMENT LTD,

- ROADE ONE MANAGEMENT LTD.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Deuxième résolution*

A compter du 10 août 2005, sont nommés Administrateurs jusqu'à l'Assemblée générale de 2010:

- BLISWORTH MANAGEMENT S.A., 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. B 108.626,

- ROADE ONE MANAGEMENT S.A., 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. B 108.627, nommée par ailleurs Administrateur-Délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Troisième résolution - Remplacement du commissaire aux comptes*

A compter du 10 août 2005, est remplacée dans les fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010:

GRAHAM TURNER S.A., British Virgin Islands, IBC 319166 par GRAHAM TURNER S.A., 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. 51.094.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077057.3/2741/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

**WEST END FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 53.235.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 novembre 2001 à 11.00 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Otto, Monsieur Benoît de Hulst et Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, Sà r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'Assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société pour exprimer ce dernier dorénavant en euros. Compte tenu du cours de conversion de 1 EUR=6,55957 FF, le capital d'un social de la société s'élève à euros 38.112,25 représenté par 2.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital social est fixé à trente huit mille cent douze euros et vingt cinq cents (EUR 38.112,25) représenté par 2.500 actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant le changement de devise du capital social prendront effet au premier janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077145.3/817/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

**WEST END FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 53.235.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 novembre 2002 à 11.00 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Otto, Monsieur Benoît de Hulst et Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06612. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077143.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

---

**WEST END FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 53.235.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 novembre 2003 à 11.00 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Otto, Monsieur Benoît de Hulst et Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06611. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077141.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

---

**WEST END FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 53.235.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 novembre 2004 à 11.00 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Otto, Monsieur Benoît de Hulst et Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06602. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077134.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

---